

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Décapant BEECK**

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Décapant BEECK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Décapant efficace pour éliminer les anciens peintures. Réservé aux entreprises de mise en oeuvre industrielles.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Thymos AG	
Rue:	Niederlenzer Kirchweg 1	
Lieu:	CH-5600 Lenzburg	
Téléphone:	+41(0)62 892 44 44	Téléfax: +41(0)62 892 44 65
e-mail:	info@thymos.ch	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.thymos.ch	
Service responsable:	Tel. +49(0)7333/9607-11	
	Fax: +49(0)7333/9607-10	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse; Tel: 145  
Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

**Information supplémentaire**

Pas d'autres indications.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Mention** Attention

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 2 de 9

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	Naphte, à bas point d'ébullition, traité à l'hydrogène			5 - < 10 %
	265-150-3			
	Asp. Tox. 1; H304			
577-11-7	Diisooctyle-sulfosuccinate de sodium			1 - < 5 %
	209-406-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
142-16-5	Maléate de bis(2-éthylhexyle)			0,1 - < 1 %
	205-524-5			
	STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H373 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

##### Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

##### Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles ont été mises en place. Consulter immédiatement un oculiste.

##### Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.  
Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.

nausée, vomissements, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Décapant BEECK**

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 3 de 9

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**jet d'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), fumée, NO<sub>x</sub>.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Information supplémentaire**

Les gaz de combustion sont partiellement condensés avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie et contaminent cette eau.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Bien ventiler. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard. Utiliser un équipement de protection individuel.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute! Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Évacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 8, 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 4 de 9

#### Information supplémentaire

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

##### Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées.  
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C.  
Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

##### Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.  
Douche oculaire.

##### Protection des mains

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants:  
caoutchouc butyle (Temps de pénétration dans le matériau du gant : 30 min), épaisseur de couche : 0,4 mm  
Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.  
Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

##### Protection de la peau

Vêtements étanches, des gants de protection.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 5 de 9

**Protection respiratoire**

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistelage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: jaune  
Odeur: fruité

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: 8 - 9 ISO 4316

**Modification d'état**

Point de fusion: Donnée non disponible.  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Donnée non disponible.  
Point d'éclair: 59 °C  
Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide: Donnée non disponible.  
gaz: Donnée non disponible.  
Limite inférieure d'explosivité: 0,9 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: 23,5 vol. %  
Température d'inflammation: 200 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: Donnée non disponible.  
gaz: Donnée non disponible.  
Température de décomposition: Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

Donnée non disponible.

Pression de vapeur: 1,0 hPa  
(à 20 °C)

Densité: 1,05 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: Provoque une émulsion dans l'eau

Coefficient de partage: Donnée non disponible.

Viscosité dynamique: 5000 mPa·s ISO 2555

Densité de vapeur: Donnée non disponible.

Taux d'évaporation: Donnée non disponible.

Teneur en solvant: Solvants organiques: 88 %  
Eau: 4 %

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Décapant BEECK**

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 6 de 9

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun si utilisation appropriée.

**10.5. Matières incompatibles**

comburant puissant; des acides forts et des bases fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

L'aspiration de liquide pendant l'absorption ou les vomissements peut provoquer une grave pneumonie causée par les produits chimiques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Comportement dans les stations d'épuration: Le produit est biodégradable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant, bioaccumulatif et toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Mettre les excédents et les solutions non

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 7 de 9

recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11  
Le déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** non réglementé  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé  
**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** non réglementé  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé  
**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** not restricted  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** not restricted  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** not restricted  
**14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 8 de 9

**14.1. Numéro ONU:** not restricted**14.2. Désignation officielle de****transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le****transport:****14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: non**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Naphte, à bas point d'ébullition, traité à l'hydrogène

2004/42/CE (COV): n.a.

**Information supplémentaire**

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

**Prescriptions nationales****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

n.d.a. = no data available

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Décapant BEECK

Date de révision: 06.12.2016

Code du produit: FWB\_B31-CH

Page 9 de 9

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*